

C.C.T.P.

CENTRE HOSPITALIER

DE BEZIERS

TRAVAUX DE

REFECTION

DES SURFACES

CRECHE PERREAL

SOMMAIRE

- I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET**
- II. DESCRIPTION GENERALE**
- III. PROGRAMME DES BESOINS**
- IV. PROGRAMMES TECHNIQUES**
- V. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES PAR LOTS**

I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET

La présente consultation de travaux a pour objet la **REMISE EN ETAT DES SURFACES CRECHE LES PETITS ECUREUILS SITE PERREAL**

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- de la réglementation Type U et J
- des dispositions générales applicables aux ERP

Cette consultation se décompose en 1 lots :

▪ LOT 8 – PEINTURE

II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET

→ ETAT DES LIEUX

Les bâtiments se situent dans l'enceinte du site de PERREAL(boulevard mourrut), situé rez de chaussée

Ces locaux sont destinés à la petite enfance

Une visite préalable est obligatoire afin d'appréhender l'état des lieux et prendre en compte les contraintes de déroulement des travaux (Cf. fiche hygiène et sécurité).

Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion.

Cette dernière remise avec le dossier des offres.

III – PROGRAMME DES BESOINS

→ PRESCRIPTIONS COMMUNES

Principalement, les travaux prévus au présent document concernent :

- Remise en état des peintures en murales ,plinthes et encadrement de portes **avec reprise des supports dégradés** (trous placo, etc....)

→ LOCAUX CONCERNES

Hall entrée

Sas entrée

Salle 19

Salle 28

Local poucettes

IV – PROGRAMME TECHNIQUE

→ ETENDUE DES PRESTATIONS

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.
- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...
- Enlèvement des déchets et nettoyages
- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.
- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux.
- L'entrepreneur devra obtenir un permis de feu avant travaux nécessitant l'emploi du chalumeau ou appareils thermiques (se rapprocher des Services Techniques la veille de l'exécution des travaux.

→ **OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR**

Respect des contraintes d'accès du site, des contraintes horaires, pour travaux bruyants, des plages horaires pour approvisionnement des matériaux.

☞ L'ENTREPRISE PRESENTERA SON OFFRE CHIFFREE SUIVANT LA PRESENTATION FOURNIE PAR LE LOT CONCERNE

HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

⊗ RESPECT D'HYGIENE

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIER PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES .CELLES-CI DEMEURERONT EN ETAT D' ORIGINE.

V – DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES PAR LOT

CCTP

LOT 1 - PEINTURE-REVETEMENT MURAL

LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE

CONTACT POUR RENDEZ- VOUS :

GEORGES BLAZQUEZ TEL : 04 67 35 71 79

georges.blazquez@ch-beziers.fr

LOT 1 – PEINTURE –REVETEMENT MURAL

1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entreprise doit la préparation des supports en vue de la mise en peinture revêtement mural:

- Préparation de toutes les surfaces y compris reprise partielle des supports (trous, dégradations diverses du placo, etc....).
- Une reconnaissance des lieux est nécessaire pour déterminer la nature de la préparation.

☞ A titre d'exemple :

- brossage, lessivage et ponçage
 - rebouchage, révision, enduisage, plâtre, etc....
 - si nécessaire une couche de fixateur
 - si nécessaire dans les zones où la toile de verre est à réparer : fibre conservée et remise en état.
 - si nécessaire dépose et repose des cimaises arrachées, idem pour les couvre-joints de dilatation verticaux, seront lasurés et peints.
-
- Toutes les surfaces seront peintes et devront satisfaire aux divers essais D.T.U., suivant une classification par 3 grandes familles de locaux (suivant supports).
 - Les produits utilisés seront de marque et de réputation établies, telles que SIKKENS, CORONA ou similaires, sans odeur.
 - La peinture des murs, portes, cadres, etc..., devra être lessivable y compris les équipements et supports des tuyaux, radiateurs, gaines, etc..., lorsqu'ils sont apparents.
 - Le revêtement mural vinyl sera de marque et de réputation établies telles que VESCOM, GERFLOR, ou similaire



A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE PARFAIT NETTOYAGE DU CHANTIER

CCTP

LOT 1 – PEINTURE –REVETEMENT MURAL

2 – LOCALISATION

la localisation précise des prestations sera assuré uniquement à l'occasion de la visite obligatoire.il sera possible de demander au centre hospitalier de Béziers la fourniture du plan DOE (dwg ou pdf).cependant seul le contenu de l'offre (devis détaillé) de l'entrepreneur fera foi sans qu'aucune réclamation ne puisse être faite sur la conformité du contenu des plans fournis.

→ **Visite initiale :**

Une visite préalable au devis sera réalisée. Un avis de visite sera remis et joint au dossier afin que celui-ci soit recevable.

→ **Vérification des travaux :**

Une fois les travaux terminés, le chargé d'affaire du Centre Hospitalier de Béziers vérifiera la conformité.

→ **Localisation**

- Cf. plans
- Tableaux ci-après.